



LE COURRIER DU RETRAITÉ

Supplément au n° 209 d'octobre 2016
Section du Val d'Oise
<http://www.fgrfp95.webnode.fr>
<http://www.regionalefgrfpidf.webnode.fr>

N°54

NOVEMBRE 2016

L'ÉDITO par Philippe MARIE, secrétaire départemental

Continuer et espérer quand même...

SOMMAIRE	page
L'édito	1
L'édito (suite) Le budget sécu 2017	2
L'assemblée générale	3
CR AG du mai 2016	4
CR AG du 3 mai (suite) Ils nous promettent...	5
Retraité-e-s dans l'action	6
Retraité-e-s dans l'action 'suite) Le budget sécu (suite)	7
Du coderpa au CDCA	8

Adhérents directs

Si vous n'avez pas encore payé votre cotisation 2016, faites-le sans tarder ; nous comptons sur vous. Merci. (barème des cotisations en page 3)

« **Pauvrophobie** » : ce néologisme terrible désignant tout à la fois la peur et le rejet des pauvres vient d'être officiellement retenu par ATD Quart Monde, le 17 octobre dernier à l'occasion de la Journée Mondiale de la misère. Comment ne pas s'inquiéter de la résurgence de ce sentiment apparu en France au milieu du XIXème siècle, alors que se multiplient, en l'espace de quelques semaines, des signes inquiétants ? Ainsi ces incendies d'origine criminelle dans le futur centre des sans-abri du 16è arrondissement de Paris, contre le centre du Secours populaire de Montreuil, en Seine St Denis, contre les CAO (centre d'accueil et d'orientation) destinés à accueillir quelques dizaines de migrants de la « jungle de Calais » à Forges-les Bains, dans l'Essonne, et tout récemment, à Loubeyrat, dans le Puy de Dôme.

Comme le souligne Florent GUEGUEN, délégué général de la Fnars (Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale) : « on sent un vent mauvais, un effritement des valeurs d'hospitalité et de solidarité. » Ce ne sont -hélas- ni les soubresauts du monde alentour (guerres sans fin au Moyen Orient, crise migratoire, nationalismes exacerbés, élection préoccupante de Donald Trump à la présidence des États-Unis), ni la situation intérieure de la France qui peuvent nous inciter à l'optimisme. Un chômage toujours au plus haut, un dialogue social au plus bas avec le passage en force de la loi El Khomri, un état d'urgence désormais pérennisé justifiant la politique du toujours plus « sécuritaire » à tous les niveaux, et dont le der-

nier avatar, un simple décret au cœur du week-end de la Toussaint, est la création d'un fichier biométrique de 60 millions de Français, garanti sans risque attentatoire à la vie privée !... **Mais** fi de 2016, 2017 est déjà là ou presque : par la grâce de « primaires », l'élection présidentielle a déjà commencé.

En attendant celles de la gauche, celles de la droite, au-delà de quelques différences de langage, confirment un axe commun, celui du libéralisme et d'une nouvelle attaque en règle du service public. S'appuyant opportunément sur le dernier rapport de la Cour des comptes (6 octobre 2016), les candidats s'accordent, à des degrés divers, sur une vaste offensive à l'encontre des fonctionnaires actifs et retraités : retour des suppressions massives de postes, instauration des contrats de droit privé en lieu et place de l'emploi à vie actuel, remises en cause totale du régime de retraite (entre nouveau relèvement de l'âge légal de départ, alignement du calcul de la retraite « public/privé », instillation d'une part de capitalisation, préfiguration possible d'un système par points, remise en cause de la pension de réversion.).

Au regard de ces graves menaces, le gel renouvelé des pensions pourrait presque être considéré comme un pis-aller. Il n'empêche qu'il s'agit bien, en réalité, d'un nouveau coup porté au pouvoir d'achat des retraités.

Philippe MARIE. 9 novembre 2016.
(suite en page 2)

FGR-FP
20, rue Vignon - 75009 PARIS
Directeur de publication : Michel SALINGUE
Dépositaire local : René MATÉOS
20, allée des lilas—95300 ENNERY

Imprimé par nos soins

Mardi 6 décembre 2016
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'AUTOMNE
À ERAGNY de 9h à 12h
(voir page 3)
9h : café d'accueil—viennoiseries

Edito de Philippe MARIE (suite de la page 1)

Quelques onces positives toutefois, dues aux **actions suivies et obstinées auxquelles la FGR-FP a participé** :

- Un crédit d'impôt pour l'aide à domicile -à partir de 2017- qui devrait permettre une baisse du reste à charge de service à la personne (de l'ordre de 20% en moyenne) au bénéfice des personnes modestes et âgées...et, en outre, des créations d'emplois non négligeables dans ce secteur.
- Une baisse de la CSG pour environ 500 000 retraités « modestes »:entre une exonération pour ceux percevant moins de 1018 euros/par mois et un taux réduit à 3,8% au

lieu de 6,6% pour ceux touchant moins de 1331 euros par mois.

- Une légère augmentation de l'APA, mais le dossier des EHPAD n'avance pas véritablement et le poids des restes à charge demeure un obstacle insurmontable pour nombre de personnes âgées.

De la sauvegarde de la Fonction publique à la défense de notre pouvoir d'achat et de notre protection sociale, il est de notre devoir d'être **UNIS** et **MOBILISES**, afin de préserver le « **VIVRE ENSEMBLE** » de notre société.

Le budget 2017 de la Sécurité sociale Ou comment réduire le « trou » par une réduction historique des droits sociaux

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2017 a été présenté le 5 octobre 2016 en Conseil des ministres et suit actuellement son cheminement législatif pour une adoption début décembre 2016. Rien ne sert d'attendre de la LFSS 2017 des transformations en profondeur ou des réformes considérables, à quelques mois de l'élection présidentielle et un an avant la renégociation des Conventions d'Objectifs et de Gestion (COG) entre l'État et les Caisses nationales de Sécurité sociale. Les principales « réformes » du quinquennat Hollande dans le domaine social ont d'ores et déjà été mises en œuvre : allongement de l'âge effectif de départ en retraite, réduction des prestations familiales et modulations des allocations familiales, réduction historique de la cotisation sociale patronale (pacte de responsabilité), économies drastiques sur les dépenses de santé à l'hôpital, réduction douloureuse des coûts de gestion des organismes de Sécurité sociale

Le rétablissement des comptes sociaux engagé depuis 2012 devrait permettre en 2016 de ramener le déficit du régime général de Sécurité sociale à un niveau de - 3,4 milliards d'euros, soit une réduction de moitié en un an. Les prévisions de recettes et de dépenses pour l'année prochaine et la mise en œuvre des mesures prévues par le Gouvernement permettront d'atteindre un quasi-équilibre financier puisque le déficit du régime général devrait être de moins de 400 millions d'euros. Aussi, comment ne pas être admiratif devant la compétence d'un gouvernement qui est en passe de mettre fin au trou de la Sécu, que l'on croyait pourtant inscrit pour l'éternité.

La réalité est tout autre. Certes, il faut accueillir favorablement le retour à l'équilibre des comptes de la Sécurité sociale. Toutefois, cet équilibre s'inscrit dans un contexte d'aggravation de la couverture sociale de millions de français et ce, malgré la mise en œuvre de mesures très ciblées à l'endroit des plus pauvres (relèvement du seuil CMU-C et augmentation de quelques euros de certaines prestations familiales sous conditions de ressources).

Les mesures financières

Tandis que les dépenses sociales ont été freinées de manière brutale, dans le même temps, les recettes de la Sécurité sociale ont été affaiblies considérablement : le produit des cotisations sociales progresse 2 fois moins vite (+ 0,6 %) vite que la masse salariale du fait de l'accentuation des dispositifs d'exonération consentis dans le cadre du pacte de responsabilité qui portent uniquement sur la part patronale de cotisations sociales. Ce qui prouve bien qu'a été orchestré un transfert de financement massif du patronat vers les travailleurs et vers l'impôt car, outre la CSG, les recettes fiscales affectées progressent dans le même temps de 3,1 % : il s'agit donc d'une double peine pour les travailleurs.

La LFSS comporte malgré tout quelques mesures financières qui suscitent de l'intérêt. Ainsi, le gouvernement semble enfin prendre conscience du danger considérable que fait peser l'économie numérique (la fameuse ubérisation) sur les recettes de la sécurité sociale. Il entend en effet fixer des seuils de revenus réglementaires à partir desquels faux-taxis et loueurs d'appartements seront affiliés à la Sécurité sociale. Malheureusement les décrets risquent de ne jamais paraître à quelques mois de l'élection présidentielle. **René MATÉOS** (SUIITE PAGE 7)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'AUTOMNE

Mardi 6 décembre 2016 de 9h à 12h

Lycée hôtelier, 77 rue de Pierrelaye ÉRAGNY-sur-OISE
(le plan d'accès pourra être adressé à ceux qui en feront la demande)

N'oubliez surtout pas de vous inscrire au REPAS : voir encadré CI-DESSOUS

Ordre du jour proposé :

- 1) Approbation du compte rendu de l'assemblée générale du 3 mai 2016
- 2) Actualités et activités nationale, régionale et départementale
- 3) Point financier
- 4) Intervention de
- 5) Questions diverses (à faire parvenir à Philippe MARIE ou René MATÉOS pour le 26 nov dernier délai).

REPAS AMICAL

à l'issue de l'assemblée générale
au restaurant du lycée hôtelier

MENU

*Tarte fine façon pissaladière
Lotte sauce Mantua, riz pilaf
Banane flambée*

INSCRIPTION au repas de l'AG

(attention : pour le **26 nov 2016**
au plus tard)

Adressez un **chèque de 20,50 € par personne**
libellé à l'ordre de « FGR-FP Val d'Oise »
ou un courriel ou téléphonez
à René MATÉOS 20 allée des lilas 95300 ENNERY
r.mateos@orange.fr, 01 30 38 39 10 ou 06 77 15 30 58

Le BILLET du TRÉSORIER

(aux adhérents « directs »)

Merci aux adhérents « directs »

qui n'ont pas encore réglé

leur **cotisation 2016** de l'adresser à René MATÉOS,

20 allée des lilas 95300 ENNERY

dès que possible **afin d'éviter l'envoi d'un RAPPEL**

(chèque à établir à l'ordre de « FGR-FP 95 ».

montant : voir ci-contre)

Merci de joindre une enveloppe timbrée à votre adresse pour envoi de la carte d'adhérent 2016.

ATTENTION Un nouveau compte a été ouvert à la BRED-banque populaire :

RIB de ce nouveau compte : 10107—00118—BREDFRPPXXX

N° de compte : 00426024668 clé : 64

IBAN : FR76 1010 7001 1800 4260 2466 864

Communiquez votre adresse courriel au trésorier :
vous recevrez alors des infos en direct.

Cotisations année 2016

montant mensuel de la pension	Cotisation annuelle
jusqu'à 1 000 €	19,20 €
de 1 001 à 1 150 €	26,80 €
1 151 € à 1 260 €	31,90 €
1 261 € à 1 460 €	40,00 €
1 461 € à 1 670 €	44,40 €
1 671 € à 1 890 €	52,30 €
1 891 € à 2 620 €	59,20 €
au-delà de 2 620 €	69,40 €

Adhérents directs : réglez votre cotisation dès maintenant !

Adhérez et faites adhérer à la FGR-FP.

Le code des pensions a été sévèrement attaqué... La sécurité sociale est progressivement démantelée. Se regrouper pour défendre le pouvoir d'achat et la protection sociale à un moment de la vie où les retraité(e)s en ont le plus besoin est une nécessité !



Compte rendu de l'assemblée générale de la FGR-FP 95 du 3 mai 2016 (Lycée hôtelier – Eragny)

Sylvie PREMISLER ouvre la séance à 9h30 . Elle excuse les absents et souhaite la bienvenue à tous.

1) RAPPORT DES ACTIVITÉS DÉPARTEMENTALES, RÉGIONALES ET NATIONALES :

Sylvie fait un rapide bilan de l'actualité de la FGR-FP : les dernières circulaires font état des luttes futures à mener, détaillent le point financier et les efforts au niveau national pour combler les déficits, et rappellent l'opposition (qui aurait pu être plus pugnace) de la Fédération à la Loi Travail...

2) ÉLECTIONS À LA COMMISSION EXÉCUTIVE DÉPARTEMENTALE :

Sont élus à l'unanimité : Ginette Batton, Martine Beauju-Barlier, Jean-Marie Bontemps, Christiane Chatelain, Henri Herrera, Alain Gavillet.

Comme Sylvie PREMISLER l'avait annoncé elle démissionne de la CE et de son poste de secrétaire départementale.

3) ÉLECTIONS À LA COMMISSION DES COMPTES :

Sont élus à l'unanimité pour un mandat d'un an : Marie-Hélène Logeais - Raymond Nugou – Christian Vanleyseele.

4) LE POINT FINANCIER :

René explique notre situation et le nouveau calcul de la Fédération pour ponctionner une quote-part en fonction de la « richesse » des sections. Notre plus gros poste est lié à l'édition du bulletin et son affranchissement (de plus en plus onéreux). Impossible de réduire les frais d'impression car les tarifs de l'OCCE sont imbattables et la qualité excellente... nous avons seulement fait attention à réduire la pagination, nous réservant, toutefois, le droit de l'augmenter si l'actualité nous y oblige !

Le quitus est donné à René et il est félicité tant pour la qualité de son travail de trésorier que celui de coordinateur du bulletin, maquettiste et relation avec les organismes extérieurs.

5) CODERPA par Christiane Chatelain : Christiane nous distribue le numéro 8 de la Lettre du CODERPA et nous l'admirons (elle et son travail) dans le numéro 9. Avec la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, adoptée le 28 décembre 2015, les CODERPA et les CDCPH, deux instances de consultation des personnes âgées et des personnes handicapées, vont fusionner pour donner naissance aux **conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA)**.

Mais dans l'attente des décrets d'application (toujours pas parus !) qui laisse tous les militants dans l'incertitude la plus complète, on peut légitimement s'interroger, voire s'inquiéter, sur cette fusion de la gérontologie et du handicap qui s'accompagne de la disparition de la mention « retraités » dans le sigle de la nouvelle structure et sans vraiment prévoir la présence des syndicats de retraités... Pour l'instant, le travail continue avec courage et détermination et le CODERPA lance une grande enquête sur **les seniors et la culture** pour le département de Val d'Oise.

6) LE PRÉLÈVEMENT A LA SOURCE, FAUSSE BONNE IDÉE OU VRAIE MAUVAISE IDÉE par Henri HERRERA (du syndicat Solidaires Finances)

Comme un vieux serpent de mer, la retenue à la source (**RAS**) est une ancienne idée que l'on remet au goût du jour régulièrement, et le gouvernement semble bien décidé à la mettre en place en 2017/2018 (tiens, tiens !).

Selon une rhétorique, pourtant usée jusqu'à la corde, la RAS ne présente que des avantages, et permet :

- De fiabiliser le recouvrement de l'impôt
- De l'accélérer (suppression du décalage d'un an)
- D'assurer un lissage du paiement par le contribuable

- Le premier point à évoquer est le **taux de recouvrement de l'impôt**,

qui est déjà très élevé en France (98,5%) et qui ne pourra plus augmenter, avec une majorité de contribuables imposables qui a opté pour le système du prélèvement mensuel. Au mieux, la RAS maintiendra ce niveau, **au pire elle le fera baisser**. Aucun gain pour l'État, voire une potentielle perte. Sur un second point, le fait que ce soit l'**employeur qui collecte** la RAS pourra être source de **fraude**. Car ce qui existe pour la TVA pourra également se produire pour la RAS : des entreprises négligentes, indécates voire fraudeuses ne reversent pas l'intégralité des montants collectés, sans parler des *start up* qui mettent la clé sous le paillason plus vite que leur ombre...

Pour assurer efficacement la retenue à la source, les entreprises devront vraisemblablement être en possession d'**informations personnelles des salariés** susceptibles de mettre en péril la confidentialité de la vie privée. (suite page 5)

Compte rendu rédigé par **Sylvie PREMISLER**

Compte rendu de l'assemblée générale du 3 mai 2016

(suite de la page 4)

Car notre impôt n'est pas seulement basé sur des salaires mais aussi sur des revenus financiers, immobiliers ... et le taux moyen d'imposition n'est pas une solution suffisamment protectrice de la confidentialité des informations du contribuable... l'employeur se fera un plaisir d'utiliser ces nouvelles informations afin d'**orienter sa politique salariale**. Un des autres freins importants évoqué est le passage du paiement tel qu'on le connaît au système de RAS : cela ne pourra pas se faire sur une seule année, sinon les contribuables supporteraient simultanément la retenue sur l'année en cours et l'impôt à verser sur les revenus de l'année précédente. Il faudra donc mettre en place un **système de lissage sur une période de 3 à 5 ans**. Système à la fois complexe à installer et à gérer, qui de toute façon aura un impact, négatif, pour les contribuables.

Autre point posant problème, le cas des changements d'activité, de la pluri-activité et des personnes enchaînant les employeurs (CDD, intérim...), l'employeur de l'année N devra appliquer un taux de retenue à la source en fonction des revenus de l'année précédente et il faudra ensuite régulariser, on revient donc à un système identique à celui actuellement en place.

La mise en place de la RAS, nouvelle usine à gaz, **ne permettra pas de réduire les effectifs des services des impôts** : aucune économie à attendre de ce côté-là !

De fait, si nous ne sommes jamais passés jusqu'à présent à ce mode de prélèvement de l'impôt sur le revenu, c'est que notre système fiscal tel qu'il est conçu, ne s'y prête pas.

L'impôt sur le revenu est calculé en France **sur une base familiale** et non sur une base individuelle comme dans beaucoup d'États qui ont adopté ce mode de règlement de l'impôt.

Réformer la collecte de l'impôt n'est pas réformer le calcul de l'impôt. Les ministres de Bercy ont rappelé que la retenue à la source ne modifiera en rien, à elle seule, ni le niveau des impôts, ni le principe du quotient familial. Or, le gouvernement a durci par deux fois le plafonnement du quotient, et des voix s'élèvent régulièrement à gauche pour le « forfaitiser ».

Mais attention, le véritable risque est ailleurs. La retenue à la source de l'impôt sur le revenu n'est que le premier pas vers une **fusion annoncée de l'impôt sur le revenu avec la CSG**, et une voie royale vers l'individualisation et la **flat tax**. Le principe d'une fusion n'est en soi aucunement porteur d'une plus grande justice fiscale. En réduisant encore la progressivité de l'impôt les ultralibéraux, y voient l'occasion d'en finir avec toute progressivité et le moyen d'instaurer enfin un **impôt proportionnel**.

Enfin il va être très difficile d'éviter un effet «*bas de feuille de paie* » durant la campagne présidentielle. Avec le prélèvement à la source, **le salaire net va chuter d'un coup**. Au vu de la baisse du salaire net, la première réaction du salarié (sans compter celle du banquier si vous lui demandez un prêt !!!) risque d'être très négative.

(Bref rappel historique : Cet effet psychologique, suivi d'une revendication salariale généralisée, avait été au cœur du débat sur le prélèvement à la source en 1973... et contraint le ministre de l'Économie et des Finances, Valéry Giscard d'Estaing, à abandonner son projet). L'avenir dira si le lancement du projet de RAS est le prélude à un vaste projet de réforme fiscale ou s'il est le **prétexte à ne pas ouvrir le débat sur celle-ci** ...La FGR-FP fustige sans relâche cette fiscalité à la fois injuste et inefficace qui mine le consentement à l'impôt, et ce depuis des décennies. La FGR-FP n'a eu de cesse de pourfendre, cette véritable contre-révolution fiscale au bénéfice des ménages les plus riches et des entreprises, en particulier les plus grandes, sans oublier de fustiger les scandales de la fraude et de l'évasion fiscale qui défrayent chaque jour la chronique.

Une fiscalité juste doit à la fois permettre à la puissance publique de faire face à des obligations décidées démocratiquement, notamment en matière écologique, et de réduire les inégalités sociales. C'est tout l'enjeu du débat qui s'ouvre.

Échanges et convivialité se sont poursuivis lors d'un repas amical au restaurant du lycée hôtelier : nous remercions le proviseur, le chef pour la gastronomie et les équipes de professeurs et d'élèves pour la qualité de l'accueil et du service.

Notez bien : aucun présent n'a été volontaire pour représenter la section départementale au congrès de Caen.

Compte rendu rédigé par **Sylvie PREMISLER**

Ils nous promettent un bel avenir

Alors qu'en Grande-Bretagne « l'héritage de Margaret Thatcher est répudié », les candidats de la droite française à l'élection présidentielle se livrent à une belle surenchère :

- le report de deux à trois ans du départ à la retraite
- 4 heures supplémentaires de travail hebdomadaire sans augmentation de salaire
- Augmentation de la TVA (cette taxe injuste qui frappe les revenus modestes)
- La dégressivité des allocations chômage
- La suppression d'environ 500 000 postes de fonctionnaires et du statut de la fonction publique
- La création d'une caisse de retraite des fonctionnaires
- **MAIS** suppression de l'impôt sur la fortune.

Lire l'article de Serge Halimi du Monde diplomatique de novembre 2016

RETRAITÉ-ES DANS L'ACTION, RÉSOLUMENT

Le front unitaire de 9 organisations syndicales et associations de retraité-es, à la construction duquel la FGR-FP a œuvré aux côtés de la CGT, FO, FSU, CFTC, CFE-CGC, UNIRSolidaires, LSR, Ensemble et Solidaires, impulse des actions continues. En l'absence de réponses positives du gouvernement, la défense des revendications élaborées reste une nécessité.

Depuis l'AG de la FGR-FP du Val d'Oise début mai, deux nouvelles actions nationales ont été menées le 9 juin et le 29 septembre. Les manifestations organisées en Ile de France ont été bien suivies avec près de 5000 manifestants le 29 et au moins autant le 9 juin. Dans le Val d'Oise, les actions du 9 juin et du 29 septembre ont été préparées par des rencontres entre FGR-FP, CGT, FSU, UNIRSolidaires pour organiser les distributions des tracts unitaires appelant aux manifestations à Paris. Signe que nous gagnons des points dans la bataille d'opinion, la conférence de presse intersyndicale organisée le 23 septembre a eu la présence d'une journaliste de RGB qui a fait une interview et de deux journalistes de la Gazette du Val d'Oise qui a réservé une place honorable à l'information sur la manifestation du 29. Les contacts se poursuivent pour intervenir auprès de nos députés et sénateur/sénatrice dans le cadre des débats au Parlement sur les budgets 2017, loi de Finances et Sécurité Sociale.

La persévérance des retraité-es est à la mesure des blocages auxquels ils se heurtent. Ils/Elles continuent à être traité-es en variables d'ajustement quand le seul objectif est de réduire les dépenses publiques. N'est-il pas scandaleux que cette année encore les fonds collectés par la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (CASA), taxe de 0,3% payée par les retraité-es imposables pour financer la perte d'autonomie, soient de nouveau détournés à hauteur de 280 millions pour financer entre autres le RSA? Il convient aussi de s'interroger sur l'utilisation des 40 milliards d'argent public accordés principalement aux grandes entreprises, sans contrôle et sans conditions, dans le cadre du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) et le Pacte de Responsabilité. Le très officiel France Stratégie, organisme attaché auprès du Premier ministre, vient de publier un bilan pour 2013-2014 des effets du CICE: 28 milliards d'euros n'ont abouti qu'à la création de 50 000 à 100 000 emplois. Cela fait une moyenne considérable pour chaque emploi créé et la restauration des marges des entreprises n'explique pas tout quand on examine la flambée des dividendes et des salaires des grands patrons.

Pour l'heure, le gel des pensions est maintenu (+0,1% en octobre 2015 relevant plus du cynisme politique) entretenant l'érosion du pouvoir d'achat des retraité-es quand les dépenses contraintes (électricité, logement, accès aux soins...) augmentent plus que l'inflation.

En mai 2016, une délégation du « groupe des 9 » a plaidé à Bercy la cause des veuves, veufs, personnes isolées, parents de 3 enfants et plus frappés par des mesures fiscales brutales et injustes qui alourdissent les impôts quand elles n'ont pas rendu imposables un certain nombre de personnes. Fin de non-recevoir du ministre. Que penser aujourd'hui de la baisse ou de l'exonération de la CSG pour 550 000 personnes adoptée récemment par les députés? La mesure ne répare pas les dégâts provoqués et de surcroît elle prive la Sécurité sociale de recettes, ce qui se retournera contre les bénéficiaires eux-mêmes. On retiendra en revanche l'extension aux retraité-es du crédit d'impôt remboursable égal à 50% des dépenses de service à domicile. Mais le compte n'y est pas. Le maintien du pouvoir d'achat et la revalorisation des pensions s'inscrivent dans le droit fil de la reconnaissance du statut de retraité comme ancien salarié dont le niveau de vie doit être à peu près équivalent à celui qu'il avait en activité.

Or, ce n'est pas ce qu'annoncent les projections de l'INSEE et du COR pour les années à venir. Deux exemples : de 2010 à 2060, le rapport entre la pension moyenne et le revenu d'activité moyen passerait de 66% à 48%. D'ici à 2060, le niveau de vie des retraité-es actuellement proche de celui des actifs/actives n'en représenterait plus que 85%. Ce n'est pas rien que de lire dans ces travaux l'expression de "paupérisation" des retraité-es. Cette pente périlleuse qui est dessinée peut être reçue comme une incitation lancée aux futur-es retraité-es de capitaliser pour ceux qui le pourront ou comme un appel à la mobilisation pour arrêter cette machine infernale. C'est bien sûr cette option-ci que nous retenons!

Le levier majeur pour enrayer l'érosion régulière du pouvoir d'achat et du niveau de vie des retraité-es est de revenir à l'indexation des pensions sur les salaires, ce que les réformes des retraites de 1993 et de 2004 ont supprimé pour imposer une indexation sur les prix. Ce mode d'indexation a d'ailleurs été proposé par l'OCDE aux pays qui cherchent à faire des économies sur les dépenses de retraites. Qu'on en juge: de 1980 à 2010, le niveau des prix a été multiplié par 2,5 tandis que les salaires nets pour emplois à temps complet ont plus que triplé, le SMIC étant quant à lui multiplié par 5. De 2003 à 2014, les pensions ont augmenté de 17,9% quand la progression des salaires a été de 24,8% et celle du SMIC de 32,6%. Car même en période de croissance molle, les salaires continuent de progresser plus vite que l'inflation. Le changement d'indexation est une revendication forte que porte le front unitaire pour que les retraité-es ne soient plus séparé-es des actifs/actives ni exclus de la croissance.

La CFDT et l'UNSA formulent depuis peu la même revendication d'indexation sur les salaires.

Martine Beauju-Barlier et Henri Herrera (suite page 7)

RETRAITÉ-ES DANS L'ACTION, RÉSOLUMENT

(suite de la page 6)

Le troisième volet des revendications concerne le maintien et le développement des services publics dont les missions sont mutilées par les coupes budgétaires. On connaît le profond malaise, voire les gestes désespérés provoqués à l'hôpital public ou à la Poste par les suppressions d'emploi, l'alourdissement des conditions de travail, les restructurations à des fins de rentabilité plus poussées. Les personnels hospitaliers ont été très mobilisés le 8 novembre au point que Marisol Touraine a promis quelques mesures à suivre. L'intersyndicale de l'hôpital René Dubos de Pontoise a appelé personnels et usagers à une nouvelle action le mercredi 16 novembre. La Poste s'est engagée à suspendre son plan de restructuration mais il reste à en voir la mise en œuvre concrète. Les services d'aide à domicile et leurs personnels traversent de grandes difficultés.

Le « groupe des 9 » poursuit donc la mobilisation, la bataille de l'opinion étant aussi indispensable pour combattre les préjugés qui pèsent sur les retraités, faire connaître la réalité de leur situation et reconnaître leur place dans la société. Un colloque se tiendra vendredi 13 janvier au Conseil Economique Social et Environnemental avec deux tables rondes sur le pouvoir d'achat et sur la place du retraité dans la société. Il sera préparé par d'autres initiatives.

Convaincre, rassembler plus encore, c'est ce à quoi les adhérents de la FGR-FP sont prêts.

Martine Beaulu-Barlier et Henri Herrera

Le budget 2017 de la Sécurité sociale

(suite de la page 2)

Le gouvernement a multiplié dans des proportions inouïes les aides aux entreprises en matière d'allègement des cotisations ; celles-ci sont passées de 35 à 40 milliards d'euros par an ; un transfert massif et sans impact sur le chômage du financement de la Sécurité sociale des employeurs vers les ménages.

Dans le domaine des soins

Le gouvernement présente un nouveau plan d'économies de 4 milliards d'euros dans le domaine des soins ce qui porte les économies à 10 milliards d'euros cumulés depuis 2014. Certes, ce dernier round d'économies portera pour bonne part sur la politique du médicament (- 1,4 milliards) et disons-le tout net, il nous sera difficile de nous associer aux larmes de crocodile des entreprises du médicament. En revanche, la LFSS accentue les économies relatives à la dépense hospitalière (- 800 millions d'euros) en sus du développement de la médecine ambulatoire en établissements (- 600 millions). S'il convient de ne pas rejeter en bloc les mesures prises, il convient de dire toutefois qu'elles accentuent la **situation financière devenue intenable de l'hôpital public au bord de l'asphyxie financière** après 10 ans de généralisation de la tarification à l'activité (T2A). Le gouvernement Hollande n'a nullement inversé la tendance de mise en concurrence déséquilibrée entre l'hôpital public et l'hospitalisation privée (au détriment de la première) et n'a rien fait pour proposer une réforme d'ampleur de financement garantissant de manière pérenne et stable le service public hospitalier.

Les médecins libéraux ont obtenu une revalorisation des honoraires médicaux et l'instauration de nouveaux modes de rémunération forfaitaires qui pourront représenter plusieurs dizaines milliers d'euros par an par praticien. En contrepartie, la LFSS leur demande de nouveaux efforts en matière de maîtrise des prescrip-

tions d'arrêts de travail et de médicaments, qui porteront in fine sur les assurés sociaux. Mais surtout, le gouvernement entend **développer la télé-médecine** (! !) et proroge d'un an des dispositifs visant à permettre des consultations à distance ... **Ces mesures ne répondent évidemment en rien à l'enjeu des déserts médicaux** et au hiatus entre la liberté d'installation libérale et la nécessaire présence médicale sur le territoire. Plus que jamais, nous rappelons qu'il y a urgence à promouvoir **une médecine de centre de santé**, particulièrement en zones rurales ou défavorisées, permettant l'exercice d'une médecine salariée de haut niveau dans des centres pluridisciplinaires axés autour d'une prise en charge décloisonnée des patients. Sur ce point, la LFSS reste malheureusement muette.

Un effort de prévention – elles ne concernent que 3% des dépenses de santé – est enfin mis en exergue dans la foulée de la loi Touraine de modernisation du système de santé. Ainsi, retrouvons-nous pêle-mêle des mesures tièdes en faveur de la nutrition (consommation de soda, réduction des sucres dans les aliments commercialisés ...), des initiatives timides mais intéressantes dans le domaine des conduites addictives (tabac, drogues ...) ;

Et une orientation volontaire dans le domaine de la santé environnementale : qualité alimentaire, réduction de l'utilisation des pesticides, réduction des additifs toxiques dans les produits de l'agroalimentaire, renforcement de la santé au travail.

Voilà résumées les principales orientations de la Loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2017.

En conclusion : ce qui manque à ce budget : le courage politique et une authentique réflexion sur le concept de Santé publique.

René MATÉOS



Du CODERPA au CDCA Où en sommes-nous dans le Val d'Oise ?

Comme nous vous en avons déjà informés dans un bulletin départemental précédent, la loi publiée le 28 décembre 2015, dite "**Loi d'adaptation de la société au vieillissement**" a prévu de remplacer le **CODERPA** (comité départemental des retraités et personnes âgées) et le **CDCPH** (conseil départemental consultatif des personnes handicapées) par une instance commune, le **CDCA** (conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie). Le décret relatif au CDCA est certes paru le 7 septembre 2016 mais ce décret faisant référence à plusieurs reprises à la composition de l'instance nationale appelée « **Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge** », il nous a fallu pour être certain de notre fait, attendre la parution du texte relatif à la composition de ce Haut Conseil pour avoir toutes les cartes en main. Ce texte est enfin paru le 25 octobre 2016.

QUE STIPULENT CES DECRETS ?

Nous ne reviendrons pas ici sur les critiques que toutes les organisations représentatives des retraités et personnes âgées - dont la FGR-FP - ont émises à leur propos (voir « Le Courrier du Retraité »).

Selon ce décret, le CDCA est une instance consultative chargée, dans le département, de participer à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques liées à l'autonomie et la citoyenneté des personnes âgées et des personnes handicapées. Il est composé de deux formations spécialisées : l'une pour les questions relatives aux personnes âgées et l'autre pour les questions relatives aux personnes handicapées. Des commissions de travail peuvent être constituées par chacune de ces formations spécialisées ou par les deux formations conjointement.

En ce qui concerne la FGR-FP, c'est bien entendu la formation relative aux questions concernant les personnes âgées qui sera notre terrain d'action prioritaire. Cette formation sera composée de quatre collèges :

- 16 représentants des usagers retraités, personnes âgées, de leurs familles et proches aidants.
- 13 représentants des institutions (Conseil départemental, collectivités, mutualité,...)
- 11 représentants des organismes et professionnels oeuvrant en faveur des personnes âgées,
- 8 représentants des personnes physiques ou morales concernées par les politiques de l'autonomie et de la citoyenneté des personnes âgées.

OÙ EN SOMMES-NOUS DANS LE VAL D'OISE ?

Une première réunion du 1er collège du CODERPA a eu lieu en octobre pour étudier le nouveau décret et relever toutes les

modifications qu'il induit par rapport à la composition et à l'activité actuelles du CODERPA. Une seconde réunion est programmée fin novembre pour élaborer un projet de règlement intérieur de cette nouvelle instance en tenant compte d'une part des textes nouveaux mais aussi des évolutions que nous avons voulu apporter au règlement intérieur du CODERPA pour permettre aux représentants des personnes âgées et des retraités de mieux remplir leur mandat. Cela étant, la mise en place de ce CDCA rencontre quelques difficultés qui sont propres à notre département : la première est que le CDCPH (personnes handicapées) a un fonctionnement beaucoup moins actif que le CODERPA ; il n'en est donc pas du tout au même stade de réflexion que nous sur le sujet. La seconde est que la personne qui sera en charge du suivi du CDCA au sein de la direction des personnes handicapées est en cours de recrutement. Or, le CDCA devant regrouper les représentants des personnes âgées et ceux des personnes handicapées, on doit avancer ensemble ! Viendront ensuite toutes les désignations des membres par les syndicats, associations, collectivités, administrations, etc qui seront sollicités. Tous ces éléments font que le CDCA ne sera mis en place dans notre département qu'au printemps 2017.

LE CODERPA POURSUIT SON TRAVAIL :

la loi stipulant que jusqu'à la mise en place du CDCA, le CODERPA continue de fonctionner normalement, les actions engagées au cours des derniers mois se poursuivent : dans le domaine de la communication, une nouvelle lettre doit paraître avant la fin de 2016. Les communes sont de plus en plus nombreuses - sans que cela soit encore un raz de marée ! - à signer la « Charte du Bien vieillir en Val d'Oise » proposée par le CODERPA et la première rencontre annuelle des villes signataires de cette charte a eu lieu le 15 novembre 2016 à Jouy le Moutier. Toutes les commissions de travail poursuivent leur tâche et notamment celle qui consiste à mettre en place, dans notre département, une organisation inter-CVS pour permettre aux CVS (conseil de vie sociale) de mieux jouer le rôle qui doit être le leur dans les différents EHPAD et coordonner leur réflexion. Enfin, une enquête envoyée à toutes les institutions culturelles du Val d'Oise (cinémas, théâtres, centres culturels, etc.) à propos des personnes âgées et la culture est en cours de dépouillement et sera ensuite exploitée. Nous ne manquerons pas de vous en rendre compte dans un futur bulletin départemental.

Christiane CHATELAIN et Jean-Marie BONTEMPS

Représentants de la FGR-FP 95 au sein du CODERPA

Hôpital de Pontoise : la grogne monte, manif en vue

Remontés comme des coucous. C'est le moins que l'on puisse dire. Les semaines se suivent et se ressemblent du côté du centre hospitalier René Dubos de Pontoise.

Les syndicats sont en colère et le font savoir. « Dans l'assourdissant silence complice de la ministre de la Santé, Marisol Touraine, nous assistons à l'effondrement total des valeurs qui fondent pourtant le système sanitaire et social à la française. Dans l'indifférence coupable, voire dans l'action détestable, le gouvernement met à bas l'hôpital public et frappe au cœur ceux qui le font vivre au prix de leur santé physique et psychologique : les agents », indique l'union nationale des syndicats autonomes.

Dans ce contexte, les syndicats n'entendent pas stopper leur mouvement et sont déterminés à aller jusqu'au bout « afin de défendre une véritable qualité de vie au travail. Dans ce climat économique nauséabond pavé par la surenchère des promesses qui n'engage que ceux qui les écoutent, ...l'hôpital public se meurt, les personnels souffrent et la qualité de la prise en charge de la population est remise en question dans un inexorable amoindrissement de la qualité... ».

Extrait de l'article paru dans « La Gazette du Val d'Oise » du 9 novembre 2016